

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 15/001/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 278/05 (MDE 15/052/2005 du 21 octobre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSION

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPES Walid Hanatche (h)

Londres, le 6 janvier 2006

Walid Hanatche, un Palestinien qui était en détention administrative depuis plus de trois ans et demi sans inculpation ni jugement, a été libéré le 21 décembre. Il ne risque plus d'être expulsé du territoire.

Walid Hanatche avait été arrêté en mai 2002. Les autorités n'ont jamais indiqué les motifs de son interpellation, ni à lui ni à son avocat. À la fin du mois de septembre 2005, l'armée israélienne a annoncé à Walid Hanatche que le dernier ordre de détention administrative, prévu pour une durée de trois mois et arrivant à expiration, allait être renouvelé, à moins qu'il n'accepte de quitter la Cisjordanie pour au moins deux ans. Après son refus, l'ordre a effectivement été renouvelé, et ce pour la quatorzième fois et pour une période de trois mois. L'avocat de Walid Hanatche a formé un recours devant la Cour suprême, cependant, avant que cette instance ne rende son jugement, l'armée israélienne a fait savoir qu'il serait libéré après l'expiration du dernier ordre de détention administrative prononcé contre lui.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*